

/

PROMOTEUR : \_\_\_\_\_  
 PROJET : \_\_\_\_\_  
 MONTANT DEMANDÉ \_\_\_\_\_

### GRILLE D'ANALYSE DE PROJETS – FRR VOLET 1

<u>ÉLÉMENTS À ÉVALUER</u>				<u>DÉFINITIONS</u>
Indice de rayonnement régional				Inscrire l'indice de rayonnement régional
<b>Porteur de projet</b>	<u>ADÉQUAT</u>	<u>PASSABLE</u>	<u>FAIBLE</u>	
Crédibilité du porteur et capacité à réaliser le projet	20	12	7	Le porteur a à son actif la réalisation de projets significatifs et cohérents avec le projet déposé
Capacité financière de l'organisation (capitalisation)	5	3	0	La capitalisation est adéquate et permet de soutenir la réalisation du projet sans être importante au point de permettre la réalisation du projet sans l'apport du FARR
Gouvernance et compétence démontrée du conseil d'administration	10	6	0	Le porteur démontre que la structure de gouvernance de l'organisation est saine et que des politiques en définissent les principales balises
<b>Projet</b>				
Plan d'action ou de réalisation	20	12	7	Le plan d'action est clair et réaliste

Plan de financement	10	5	0	Le plan de financement est réaliste et couvre les dépenses admissibles
Effet levier du financement demandé	10	5	0	Le FRR volet 1 permet de confirmer d'autres soutiens financiers ou viens compléter le montage financier du projet.
Analyse d'impact	10	5	0	Les objectifs du projet sont clairement définis et les impacts attendus sont identifiés par le promoteur
Partenariat	10	2	0	Le promoteur a su développer des partenariats financiers ou techniques qui viennent bonifier la réalisation du projet
Projet structurant	5	2	0	Un projet qui touche un créneau à fort potentiel de développement ET qui lève des barrières au développement territorial obtient 5 points, un projet qui ne touche qu'un de ses 2 éléments obtient 2 et un projet qui n'est pas jugé structurant obtient 0.

TOTAL DES POINTS ACCORDÉS :

***\*Un projet ayant obtenu moins de 70% est disqualifié et ne peut obtenir de points supplémentaires***

POINTS SUPPLÉMENTAIRES – PRIORITÉS TRANSVERSALES (CONCERTATION & PARTENARIAT, INNOVATION, DÉVELOPPEMENT DURABLE) :

Un projet touchant les trois priorités transversales → 10 points supplémentaires

Un projet touchant deux priorités transversales → 5 points supplémentaires

GRAND TOTAL